

SÉANCE du Conseil Municipal du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2015

Présents : M. MENARD – Mme BOYER – M. MINIER – Mme MARTIN – M. ADAM – Mme PAGANUCCI – Mme BLONDEAU – M. DESHAYES – M. HEBERT – M. PIGOREAU – M. JUMERT – Mme LALOUE

Absents excusés : Mme FERNANDES-PENTEADO – Mme LETANT (pouvoir M. MÉNARD)

Absent : M. PEREON –

Secrétaire de séance : Mme BOYER

Sauf mention expresse, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 19 mars 2015.

B. Désignation du Secrétaire de séance

C. Finances

1. Comptes de gestion budget communal, service de l'eau, service de l'assainissement

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du service communal dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état de restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celle relative à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, déclare que le compte de gestion du budget communal et des services annexes de l'eau et de l'assainissement, dressés, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conforme à l'ordonnance, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

2. Présentation des Comptes Administratifs

Le conseil municipal, Monsieur MÉNARD étant sorti, approuve les comptes administratifs, comme suit :

- Budget communal

Montant total des dépenses de fonctionnement	783 423,17 €
Montant total des recettes de fonctionnement	1 796 678,93 €
D'où excédent de fonctionnement	1 013 255,76 €
Montant total des dépenses d'investissement	825 689,94 €
Montant total des recettes d'investissement	446 660,39 €
D'où déficit d'investissement	- 379 029,55 €
Reste à réaliser négatif	195 394,66 €

- Budget service de l'eau

Montant total des dépenses d'exploitation	174 992,03 €
Montant total des recettes d'exploitation	187 284,60 €

D'où excédent d'exploitation	12 292,57 €
Montant total des dépenses d'investissement	46 377,47 €
Montant total des recettes d'investissement	213 217,60 €
D'où excédent d'investissement	166 840,13 €
Reste à réaliser négatif	1 086,00 €

- Budget service assainissement

Montant total des dépenses d'exploitation	94 952,05 €
Montant total des recettes d'exploitation	99 937,97 €
D'où excédent d'exploitation	4 985,92 €
Montant total des dépenses d'investissement	31 616,33 €
Montant total des recettes d'investissement	110 451,41 €
D'où excédent d'investissement	78 835,08 €
Reste à réaliser négatif	00 €

Monsieur MÉNARD communique la trésorerie de la commune, qui s'élève à 897.179 €, pour les trois budgets agrégés (commune, eau et assainissement).

3. Affectation des résultats

Madame BOYER précise que seuls les excédents de fonctionnement sont reportés.

Le conseil adopte l'affectation des résultats, comme suit :

- Budget communal

- le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :	
- au compte 002, résultat reporté	438 831,55 €
- au compte 1068, à titre obligatoire	574 424,21 €

- Budget service de l'eau

- le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :	
- au compte 002, résultat reporté	12 292,57 €
- le résultat excédentaire d'investissement comme suit :	
- au compte 001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	166 840,13 €

- Budget service assainissement

- le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :	
- au compte 002, résultat reporté	4 985,92 €
- le résultat excédentaire d'investissement comme suit :	
- au compte 001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	78 835,08 €

4. Reversement du service assainissement au budget communal

Monsieur le Maire propose de procéder au reversement des subventions d'équilibre du budget assainissement vers le budget principal, dans la mesure où le service assainissement présente des résultats excédentaires, jusqu'au remboursement de la somme totale, soit 601 534 € et fixe le recouvrement, pour l'année 2015 à 20 000 €.

5. Taux d'imposition

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.95 %
- Taxe foncière bâtie : 22.92 %
- Taxe foncière non bâtie : 57.96 %

6. Présentation des Budgets Primitifs :

Le conseil adopte les budgets de la commune et du service de l'assainissement à l'unanimité, tels que présentés ci-dessous :

- Budget communal

- Montant de la section de fonctionnement :	1 438 232,35 €
- Montant de la section d'investissement :	2 223 876,86 €

Concernant la Maison des Associations, trois suppléments s'ajoutent au marché initial :

- Environ 5.000 € pour l'achat des badges (logiciel compris)
- Environ 4.000 € pour les panneaux au plafond (local entretien)
- Environ 2.000 € pour l'installation de toilettes suspendues

- Budget service assainissement

- Montant de la section de fonctionnement :	105 441,13 €
- Montant de la section d'investissement :	122 373,69 €

Le budget primitif du service de l'eau est adopté à 9 voix pour et 3 abstentions :

- Montant de la section d'exploitation :	189 595,86 €
- Montant de la section d'investissement :	258 998,61 €

Monsieur JUMERT déplore que la commune n'utilise pas l'interconnexion avec le SIAEP Mazangé/Lunay, lors des travaux de réfection du château d'eau.

Il s'avère que l'interconnexion avec le SIAEP Mazangé/Lunay n'est pas encore opérationnelle, faute de tests et de convention ; les tests n'ont pas été réalisés dans la mesure où le réseau sur le SIAEP nécessite l'installation d'un « surpresseur ». Le coût des travaux s'élève à environ 17.000 € HT. Vu que la convention avec les SIAEP est établi sur un prix de 0.90 €, il conviendrait que le prix du m3 échangé avec le SIAEP Mazangé/Lunay soit établi au même montant.

Suite à la demande de Monsieur JUMERT, Monsieur MINIER confirme qu'une inspection des canalisations assainissement sera poursuivie cette année ; il s'agit d'une dépense d'entretien imputable sur la section de fonctionnement.

7. Budget communal : Subventions aux associations

Comme présenté lors de la commission générale du 2 avril 2015, les subventions aux associations se décomposent comme suit :

Nom Association	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Amicale des Retraités	700	700	700	700	700	800
Amicale Sapeurs-Pompiers	450	500	500	500	500	500
Karaté	700	700	700	700	700	0
Bibliothèque	100	100	100			
Ass. Cinécole en Vendômois	65	65	65	65	65	65
Ass. Com de Chasse - amicale des chasseurs	50	100	100	100	100	100
Néovent	500		200			150
Ass. Prévention routière	78	78	80			
Ass. Secrétaires de Mairie	40	40	40	40	40	40
Ass. A.F.L.M.	150	150	150	150	250	
Asso. CAL section Foot	1 000	900	900	900	900	900
Asso. Cantine scolaire	18 500	17 000	17 000	18 000	20 000	21 000
Asso. USEP	500	700	500	500	700	400
Entente Jeunes NTV	610	610	610	610	610	610
Féd. Délégués Dpt Education Nationale	39	39	35	35	35	0
Mission Locale Vendômois	702	727	730	1 122.30		0
Société Musicale (Asso.)	1 400	824	591	600	554	665
Société Musicale		1 400	1 400	1400	1 400	1500
Société Musicale		400				
Sté Musicale (École Musique)	695.2					
Tennis club	950	950	1 059	1 059	1 059	1059
Souvenir Français		40	40	40	40	40
Maison du Vin				714		
Soc. Départ Agricult. LETC				1 334		
Comité des Fêtes					1 200	1200
Les Trompes de la Boissière					50	50
Totaux	27 379	26 173	25 500	28 569	28 903	29 079

Dans le budget primitif 2015, la somme de 33.000 euros est inscrite au compte 6574 ; montant supérieur au total des subventions proposées. Ce reliquat pourra éventuellement permettre de compléter la subvention à l'association de la Cantine Scolaire, en cas de nécessité. Pour rappel, le CCAS a versé 2.000 € à la Cantine Scolaire en 2012 et 2013.

Après décision de voter globalement l'article 6574, le conseil, à 8 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre, approuve l'attribution des subventions telles que présentées ci-dessus.

8. Organisation de la réunion publique du 23 avril

Il est rappelé qu'une réunion publique portant sur les finances communales se tiendra le 23 avril, au lieu du 24 (comme annoncé initialement).

D. CONTRAT DE DOMMAGES OUVRAGES : Maison des Associations

Dans le cadre d'une opération de gros travaux telle que la construction de la Maison des Associations, il est possible de se garantir contre des malfaçons en souscrivant un contrat d'assurance de dommages ouvrages. Après consultation d'une société d'assurance, un devis de 13 914,84 euros est proposé. Le conseil municipal décide de ne pas souscrire ce type de contrat, en raison du coût d'autant plus qu'il n'y a aucun caractère obligatoire ; les expériences montrent que ce type d'assurance est difficile à mettre en œuvre. En outre, il est nécessaire de rappeler que chaque entreprise et le maître d'œuvre ont également une assurance décennale.

Monsieur JUMERT demande que la réception des travaux ne soit pas signée en cas de malfaçon constatée, comme cela a pu être le cas lors de l'extension du groupe scolaire.

E. Affaires diverses

* Madame GUERINEAU soumet une demande du club CRÉA qui souhaite mettre en œuvre le *yarn-bombing* : art utilisant le tricot et consistant à habiller le mobilier urbain. Le conseil émet un avis favorable à cette initiative ; le *yarn-bombing* sera installé pour l'été, à partir du 30 juin. Une information sera faite par affichage.

Monsieur PIGOREAU quitte la séance, pour raisons personnelles.

* Classe de découverte : en raison des horaires de départ et de retour des enfants, l'éclairage public fonctionnera dans les nuits du 19 au 20 avril et du 24 au 25 avril, dans le secteur de l'école.

Bilan des commissions communales

* Commission « Associations » : suite aux difficultés rencontrées par les associations pour compléter le dossier de demandes de subvention, la commission va se réunir pour redéfinir le contenu de ce dossier, pour l'année prochaine.

* Commission « Maison des Associations » : cette commission se réunira une fois par mois. Le plan des clés et badges sera présenté, lors de la réunion du 25 avril.

Cette commission travaille conjointement avec la commission « Communication » en vue de la préparation de l'inauguration : le principe retenu est d'avoir plusieurs animations ; une cuvée spéciale pourrait être créée par les viticulteurs locaux, au nom de la salle.

Une visite du chantier est prévue le 30 mai, pour les associations et les conseillers municipaux. Le coordinateur sécurité va être consulté.

* Brèves « spécial pompiers » : cette brève sortira le 17 avril et annoncera la réunion publique du vendredi 24 avril relative aux finances communales.

Comptes-rendus des activités intercommunales

SIERAVL : dans le cadre de la convention, un atelier relatif à la gestion des espaces verts et plantations s'est déroulé, le mardi 7 avril à Villiers sur Loir. Quelques habitants se sont joints au groupe.

La FREDON viendra présenter ses préconisations et les zones à protéger.

TTVL : la fréquentation a baissé, en raison des travaux réalisés par la SNCF, en période estivale, qui ont contraint à la fermeture de la ligne en générant une incidence négative sur le tourisme. Globalement le fonctionnement reste correct grâce à l'engagement des bénévoles. Il faut toutefois noter quelques soucis en raison du contrôle technique de la locomotive et de la limitation de la vitesse à 10 et 30 km/h entre Marcilly et Montoire.


Le Maire,
Jean-Yves MENARD

